

## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 13 août 2019, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les règlements suivants:

### **Règlement numéro 1003-99-03**

« Règlement modifiant le règlement numéro 1003-99 tel qu'amendé concernant l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur des bâtiments »

### **Règlement numéro 847-19**

« Règlement modifiant le règlement numéro 827-18 concernant la gestion contractuelle »

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance desdits règlements peut le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h ou encore les consulter en ligne sur le site web de la municipalité.

Donné à Sainte-Catherine, ce 14 août 2019

*(Signé) Pascalie Tanguay*

Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière